

**Fusion DDE/DDAF**  
**Intervention du secrétaire général**  
**du ministère (P.GANDIL)**  
**CTPM du 26 janvier 2006**

La fusion DDE/DDAF est une histoire ancienne qui remonte à 1996 où on parlait déjà d'un rapprochement à l'époque.

La mise en place des MISE (eau) a été un succès.

Deux faits sont à l'origine du projet de fusion :

- 1-des critiques sur l'organisation de l'eau qui est un vrai naquis du point de vue juridique ; on ne sait plus qui gère la police de l'eau. Le guichet unique a permis de simplifier.
- 2-La concurrence entre les 2 services sur l'ingénierie publique qui faisaient souvent la même chose.

Les documents d'urbanisme à établir sont un autre argument de rapprochement.

Suite à la circulaire du 2 janvier 2006, il est prévu un rapprochement partout et la fusion dans 8 départements. La circulaire du 28 juillet 2005 prévoyait déjà la formule du guichet unique en matière d'ingénierie publique.

Surtout la circulaire du 16 novembre 2004 indiquait que :

- La DDE devra être le service en charge de la prévention des risques naturels et accidentels.
- la DDAF sera en charge de la police de l'eau (hors services spécialisés liés aux voies navigables et aux milieux maritimes).
- le guichet unique sur l'ingénierie publique est généralisé pour offrir une offre unique de l'Etat (conforme à la nouvelle DNO commune).

La fusion DDE/DDAE verra la fusion totale des secteurs communs et la rapprochement des secteurs particuliers. (logement, transports, Politique Agricole Commune).

L'objectif est de retrouver une masse critique en matière de compétences sur l'ingénierie publique dans les départements très ruraux ( les 2 services) ou urbain (la DDAF).

Le choix des 8 départements s'est fait à partir des propositions des préfets.

Les chefs du futur service fusionné (Direction Départementale de l'Aménagement et de l'Agriculture) seraient :

- le DDE pour le Val d'Oise, Yvelines, territoire de Belfort, Lot
- le DDAF pour Loir et Cher, Cher, Ariège, Aube

Le Lot est une expérimentation supplémentaire avec le regroupement de l'ensemble des services de l'Etat dans 3 directions générales (sécurité, population, territoires) et une 4<sup>ème</sup> de soutien.

La DG des territoires comprendrait la DDE, la DDAF et le bureau environnement de la préfecture.

Les CTPS de chacune des 8 départements seront réunis ensemble (DDE et DDAF) par le Préfet.

Le secrétaires généraux des ministères de l'Equipement et de l'Agriculture réuniront les organisations syndicales nationales, tous les 2 mois sur le sujet et le CTPM en sera régulièrement informé.

Une réunion de démarrage de l'ensemble des directeurs concernés est prévue.

Le calendrier : fusion effective du 1/1/2007.

A noter que dans le Val d'Oise, le SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) se joindrait à la fusion DDE-DDAF ; mais une réflexion est en cours à la Culture sur la fusion SDAP/DRAC.